

CADEAU DE NAISSANCE ANNÉE 2024

< Pour bénéficier de cette aide, il faut être inscrit à la CMCAS de Thionville le jour de la naissance de l'enfant >

Un bon d'achat d'une valeur de 25 euros sera attribué à l'occasion de chaque naissance d'enfant d'un ouvrant droit (ou d'un couple d'ouvrants droit) sur présentation de l'acte de naissance.

Ce bon a vocation à être utilisé pour offrir un cadeau à l'enfant de la part de la CMCAS de Thionville.

La demande est à faire au plus tard avant le 31 décembre pour les enfants nés avant le 1^{er} octobre et avant le 31 mars de l'année prochaine pour les enfants nés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre.

Ouvrant Droit*

Nom : Prénom :

Adresse :

Email :@..... Téléphone :

NIA :

* L'Ouvrant Droit doit être bénéficiaire de la CMCAS de Thionville le jour de la naissance de l'enfant

- | SLV |
|--|
| <input type="checkbox"/> 01 – Thionville |
| <input type="checkbox"/> 02 – Cattenom |
| <input type="checkbox"/> 03 – Joeuf |
| <input type="checkbox"/> 04 – Réhon |

Bénéficiaire

Prénom de l'enfant : Date de naissance :

Je souhaite retirer mon chèque :

- Retirer mon chèque à la CMCAS (29 rue Laydecker à Thionville)
- Retirer mon chèque à la SLVie de Cattenom
- Envoi postal (envoi simple à mes risques et périls en cas de perte)



Signature de l'ouvrant-droit :

NB : L'année de la naissance, ce cadeau se substitue à l'arbre de Noël auquel l'enfant aura accès dès l'année suivante.